

CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES de GUZET PYRENEES VALABLES DU 01/09/2018 AU 31/08/2019 (HIVER 2018/2019)

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommés les FORFAITS) commercialisés par GUZET PYRENEES et donnant accès au domaine skiable et au réseau de remontées mécaniques de la Station de ski de Guzet.

Si une disposition venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur du secteur concerné, pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un FORFAIT implique la connaissance et l'acceptation totale de l'intégralité des conditions générales de vente et d'utilisation des FORFAITS énoncées ci-après, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les tarifs des forfaits sont affichés aux abords des caisses, ils sont également consultables sur le site internet de la station : www.guzet.fr.

La délivrance de tout forfait à tarif particulier (offert, réduit...) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif (carte d'identité, livret de famille, carte d'étudiant...en cours de validité) tel que défini par Guzet Pyrénées.

Il appartient à l'usager de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel de la billetterie ne pourra être tenue pour responsable du choix du client après l'achat du FORFAIT.

LES DIFFÉRENTS SUPPORTS DE FORFAITS

Support keyticket ou Keycard gratuit

Certains forfaits journées sont édités sur des cartes à puce à usage unique. Ces titres doivent être maniés avec précaution, les informations de validité étant enregistrées sur la puce, si celle-ci est endommagée, cassée, percée...aucun titre de remplacement ne pourra être édité.

Il s'agit d'un support mains-libres, qui une fois détecté par les bornes de contrôle, active automatiquement l'ouverture du tourniquet.

L'usager peut décider de conserver son support et de le recharger sur internet, grâce au numéro unique à 23 chiffres inscrit dessus.

Ce support keytix déclenche automatiquement l'ouverture des tourniquets dès lors qu'elle est détectée par les bornes. Pour ce faire, elle doit être placée dans une poche, côté gauche, du blouson ou du pantalon de l'usager.

PHOTOGRAPHIE

Une photo sera demandée pour les titres suivants :

- Forfaits saison
- Forfait moins de 5 ans à partir de 4 jours
- Abonnement MyGuzet

A défaut de photographie, il suffit que toutes les personnes désirant un forfait de l'une des catégories ci-dessus soient présentes au guichet au moment de l'achat, et l'hôtesse de vente fera elle-même les photos.

VALIDITÉ DES TITRES

Tout FORFAIT (selon sa catégorie) donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur le réseau de remontées mécaniques de la station concernée par l'acte d'achat, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. L'usager doit être porteur de son forfait durant tout le temps qu'il reste sur le réseau de remontées mécaniques et de pistes de la Station.

Tous les forfaits sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles.

Les forfaits séjours

Ces forfaits sont disponibles tout au long de la saison.

Ces forfaits sont consécutifs : valable du jour d'achat et pour la durée souhaitée (de 1 à 7 jours). Les jours non skiés ne pourront être, ni remboursés, ni reportés.

Les forfaits saison 1 station

Les forfaits saison dits « classiques » (exclusion donc faite des forfaits saison : gratuits ou à tarifs préférentiels) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables :

- Tous les jours durant la saison d'hiver* sur la station choisie lors de l'achat

Les forfaits saison 3 stations

Les forfaits saison dits « classiques » (exclusion faite des forfaits saison : gratuits ou à tarifs préférentiels) vendus durant la saison, ou en amont pendant la période promo, sont valables :

- Tous les jours durant la saison d'hiver* sur les 4 stations du réseau : Ax 3 Domaines, Ascou Pailhères, Monts d'Olmes et Guzet.

Les Forfaits Piéton Guzet

Sont vendus pour un usage en aller-retour à destination du Restaurant d'Altitude Le Chalet de Beauregard, sans luge, sans ski et sans vélo. Ils sont disponibles pour la saison d'hiver et/ou pour la saison d'été. Ces titres de transport sont vendus jusqu'à 12h00 pour un embarquement entre 12h00 et 12h30 et un retour entre 15h et 15h30. Aucun piéton ne sera toléré en dehors de ces horaires.

Les forfaits pour les débutants : Le forfait Initiation

Les forfaits dits initiation donnent accès seulement aux remontées mécaniques suivantes: Muscadet et tapis Eterlou à Guzet, Baby 1et 2 et Ecoreuil au Prat Mataou.

Les forfaits Abonnement

Cette formule d'abonnement est disponible uniquement sur la vente en ligne, l'abonnement est nominatif et permet aux abonnés de payer les journées de ski à la fin de chaque semaine de manière automatique (via PayBox).

*** date d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques : les dates d'ouverture et de fermeture des remontées mécaniques et du domaine skiable sont données en début de chaque saison à titre indicatif, sous réserve des conditions d'enneigements, météorologiques et conjoncturelles.**

TARIFS/RÉDUCTIONS/GRATUITÉS

Les tarifs publics des FORFAITS, dont les prix sont indiqués en Euros TTC, sont affichés à chaque point de vente de la SAVASEM sur des panneaux prévus à cet effet, situés à proximité immédiate des caisses, et sont également disponibles sur le site internet de la Station.

Des réductions ou gratuites sont accordés à différentes catégories d'usager, selon les modalités prévues sur lesdits tarifs.

Pour l'attribution de ces avantages, l'âge de l'usager sera pris en considération au 1er jour de validité du titre concerné. Les réductions ou gratuites ne seront accordés que sur présentation, au moment de l'achat, des pièces justificatives nécessaires et obligatoires.

Aucune réduction ou remboursement ne sera accordée après l'achat, même sur présentation des justificatifs.

MODALITÉS DE VENTE

Aux guichets de la station

L'ensemble des titres de la station de ski sont disponibles à la vente aux guichets (exception faite du forfait ABONNEMENT), les paiements sont acceptés en :

- espèces
- cartes bancaires (exception faite des cartes AMERICAN EXPRESS
- chèque bancaire autorisé (uniquement pour les montants inférieurs à 2000€ - 1 seul chèque par personne et par transaction) retirable sur un compte bancaire ouvert en France et à l'ordre de Guzet Pyrénées, et sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité appartenant au titulaire du chèque.
- chèques-vacances (ANCV)

A chaque transaction, un ticket de caisse est remis aux clients, ce ticket de caisse doit être conservé par le client, il sert de preuve et sera demandé en cas de réclamation ou problème d'utilisation.

Vente en ligne (Voir conditions particulières de vente à distance)

Points de dépôt vente

Des points de vente dans les commerces partenaires de la station sont mis en place. Ceux-ci peuvent proposer la vente des forfaits 1 jour sur les catégories Adulte Enfant Sénior et étudiant. Certains points de vente proposent une gamme de forfait plus complète avec des forfaits Séjour.

REMBOURSEMENT

Dans le cas où un FORFAIT délivré n'est pas utilisé, ni totalement épuisé, celui ne sera ni remboursé, ni échangé, ni reporté. De même il ne sera procédé à aucun remboursement, ou échange suite à une maladie, accident ou toute autre cause personnelle à l'usager, quelle que soit sa durée de validité. Pour couvrir ces risques, le client est invité à se rapprocher de ses assurances personnelles.

Une assurance couvrant les accidents sur piste est proposée lors de l'achat du forfait, il est conseillé aux usagers de se rapprocher des hôtesses de vente pour obtenir plus de renseignements.

OUBLI, PERTE OU VOL DE FORFAITS

Les FORFAITS d'une durée inférieure ou égale à 1 jour, perdus, volés ou oubliés ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement ou remplacement.

En cas de perte, oubli ou de vol du forfait, l'adhérent ou le bénéficiaire devra en informer, dans les meilleurs délais le service client, par téléphone, via le site internet ou directement auprès de nos points de vente. Le forfait sera alors invalidé et ne pourra plus être utilisé.

Le remplacement des forfaits, selon les conditions ci-dessous, sera facturé 10€ par forfait.

Forfait abonnement :

Remplacé à la date de déclaration de perte, les consommations précédentes resteront dues par l'adhérent.

Forfait non encore utilisé :

Remplacement total

Forfait séjour (2 à 7 jours) :

Remplacé à compter du lendemain de la déclaration de perte pour la durée restante. Si le forfait n'a pas été utilisé le jour de la déclaration de perte, cette journée sera aussi remplacée.

Forfait saison :

Remplacement du forfait à partir du jour suivant la déclaration de perte, sauf si le forfait n'a pas été utilisé le jour de la déclaration de perte. Le forfait saison perdu sera alors bloqué.

FRAUDE - INFRACTIONS AUX CLAUSES DE TRANSPORT

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant accès au domaine skiable visé par les présentes, sans forfait ou muni d'un titre non-conforme, sera passible des poursuites ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect des règlements de police ou des présentes conditions

Générales de vente et d'utilisation. Des contrôles organisés à l'entrée du domaine et sur l'ensemble des remontées mécaniques seront effectués.

Selon la gravité de l'infraction commise, celle-ci pourra donner lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire (Art. L 342-15, R 342-19 et R 342-20 du Code de Tourisme) augmentée le cas échéant des frais de dossier ou des poursuites judiciaires, ainsi qu'au paiement des dommages et intérêts.

En cas de fraude ou infraction constatée, le forfait sera immédiatement retiré à l'usager.

INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Les conditions de dédommagement énoncées dans ce paragraphe ne pourront s'appliquer que pour les forfaits acquittés par les usagers au tarif public tel qu'affiché dans les différents points de vente.

Dès lors que Guzet Pyrénées aura anticipé l'éventuelle fermeture de tout ou partie de son réseau de remontées mécaniques en appliquant un tarif réduit à ses billetteries sur certains types de FORFAITS, l'usager sera alors systématiquement informé, à la fois par l'hôtesse de vente, mais aussi par les différents moyens d'affichage dont dispose Guzet Pyrénées à proximité des points de vente, des conditions d'ouverture et des éventuels risques de perturbations pouvant entraîner la fermeture de tout ou partie des remontées mécaniques, justifiant la réduction accordée sur les FORFAITS. Au vu de ces éléments, libre à lui d'acquiescer ou non le FORFAIT, quoi qu'il en soit, il ne pourra alors prétendre à aucun dédommagement pour quelques raisons que ce soit, l'acte d'achat valant prise de connaissance des conditions et risques du jour.

Hormis ce cas particulier d'anticipation, les conditions de dédommagement en cas d'interruption totale du service des remontées mécaniques ou d'une ouverture représentant moins de 20% du domaine skiable, seront les suivantes, présentées par type de FORFAIT :

Seul un arrêt complet et consécutif de l'ensemble des remontées mécaniques ou une fermeture totale du domaine skiable de plus d'une demi-journée peut donner lieu à un dédommagement du préjudice (à l'exception des forfaits saison Guzymax). Le client devra pour en bénéficier présenter son titre de transport et remettre la fiche de réclamation disponible aux points de vente de l'exploitant.

Le titulaire du forfait en cours de validité pendant la période de préjudice pourra bénéficier d'un dédommagement après présentation des pièces justificatives sous forme de :

- **Prolongation** immédiate de la durée de validité de son titre équivalent au nombre de jours de fermeture,
- Ou **Remboursement** différé calculé sur la base :
Prix moyen = prix payé par le client divisé par la durée du forfait
Remboursement = prix moyen X nombre de jours de préjudice
- L'usager ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire

RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

L'usager du domaine skiable est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes les consignes du personnel de Guzet Pyrénées, sous peine de sanctions.

De même, sur les pistes de ski, l'usager est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski sous peine de sanctions. Il lui est également recommandé de tenir compte des « 10 règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski.

Carte défectueuse

En cas de dysfonctionnement ou de défaillance technique de la carte Guzet Pyrénées procédera dans les meilleurs délais et à ses frais, au remplacement de la carte défectueuse. Toutefois, et si après vérification, la défectuosité de la carte est imputable au bénéficiaire, Guzet Pyrénées facturera à l'adhérent le coût de remplacement de la carte défectueuse sur la base du tarif d'adhésion en vigueur.

Lorsque le dysfonctionnement bloque le bénéficiaire aux passages des remontées mécaniques, celui-ci doit rendre aux caisses de la station. Un duplicata lui sera alors délivré sur présentation d'un justificatif d'identité pour les abonnés et /ou du duplicata d'achat pour les utilisateurs des autres forfaits.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations demandées est obligatoire pour la délivrance des FORFAITS. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, la demande ne sera pas traitée. Des données de passage sont également recueillies à des fins de contrôle.

La sécurité et la confidentialité de l'ensemble des données traitées sont garanties par les exploitants.

Conformément à la loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un FORFAIT (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes (notamment à la conservation de la photographie par voie numérique) auprès de l'exploitant à l'adresse suivante :

Guzet Pyrénées – Bureau des remontées Mécaniques – 09140 Ustou

En application de l'article 90 du Décret n°2007-451 du 25 mars 2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit après une simple demande écrite auprès du service susvisé.

OBLIGATION DE MEDIATION

Conformément aux dispositions de l'article L.211-3 du Code de la consommation, en cas de survenance d'un différend relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions générales, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges. Le Client est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17) selon les modalités fixées sur le site www.mtv.travel et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de l'Exploitant.

TRIBUNAL COMPETENT

Les parties conviennent que ce contrat est soumis à la loi française. Les informations contractuelles sont présentées en langue française. Le cas échéant, il appartient au client étranger de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation du produit qu'il envisage de commander ;

Compétence judiciaire : En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.